





Informations de base	
2019/2092(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2018: Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) Subject 8.70.03.08 Décharge 2018	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		CZARNECKI Ryszard (ECR)	07/10/2019
			Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) BOYER Gilles (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		EPPINK Derk Jan (ECR)	16/09/2019
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		OETTINGER Günther	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316 	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

19/02/2020	Vote en commission		
03/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0059/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0107/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2092(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00793

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.870	13/12/2019	
Avis de la commission	ECON	PE643.134	27/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.011	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0059/2020	03/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0107/2020	13/05/2020	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2019)0316 	27/06/2019		

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2020/1940
JO L 417 11.12.2020, p. 0313

Décharge 2018: Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)

2019/2092(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 605 voix pour, 58 contre et 30 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Autorité

Le budget final de l'Autorité pour l'exercice 2018 s'élevait à 44.191.067 EUR, soit une augmentation de 5,02% par rapport à 2017. L'Autorité est financée par une contribution de l'Union (26,59 %), des contributions des autorités de surveillance des États membres (46,44 %) et des redevances perçues auprès des entités surveillées (25,78 %).

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,99 %, soit une légère baisse de 0,01 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 88,87 %, ce qui représente une baisse de 0,89 % par rapport à l'année précédente.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et la prévention des conflits d'intérêts.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Autorité a mené à bien 90 % des activités prévues dans son programme de travail annuel;
- la mise en œuvre de la MiFID II a été le plus grand projet que l'Autorité a réalisé en 2018;
- l'un des principaux défis et objectifs de l'Autorité était la préparation d'un processus ordonné pour faire face au retrait du Royaume-Uni de l'Union sans accord, où des efforts plus importants étaient nécessaires dans un contexte d'incertitude;
- le 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à 95,51 %, avec la nomination de 149 agents temporaires sur les 156 agents temporaires autorisés dans le cadre du budget de l'Union;
- l'Autorité a fait état d'un équilibre entre les sexes au sein de l'encadrement supérieur;
- en 2018, l'Autorité a lancé la procédure de passation de marché pour la location de nouveaux bureaux à Paris;
- 28 % du budget de l'Autorité provenait des redevances perçues auprès des entités qu'elle supervise. Des mesures ont été mises en œuvre afin d'atténuer les éventuels conflits d'intérêts et ces mesures ont fait l'objet d'un audit ;
- le retrait prévu du Royaume-Uni de l'Union a eu un impact important sur les travaux et les résultats prévus de l'Autorité et a donné lieu à de nombreux travaux préparatoires, notamment dans les domaines de la convergence de la surveillance, de la prévention de la fragmentation et de l'arbitrage réglementaire, ainsi que de la surveillance directe et de l'évaluation des risques. L'Autorité a analysé en détail l'impact opérationnel que le retrait prévu du Royaume-Uni de l'Union aurait sur son organisation, et elle a affecté du personnel spécialisé pour fournir des conseils et faire régulièrement rapport sur ces questions.

